12/14-1696_V1.2

Prolongation

Valide du **22 novembre 2021**

au **31 mars 2022**

Sur le procédé

Néophalte® Décor

Titulaire(s) : **Société SMAC SAS**
143 Avenue de Verdun
CS 20170
92442 ISSY LES MOULINEAUX
Tél. : 0155954800
Internet : smac-sa.com

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Famille de produit/Procédé : Chape asphalte décorative

COMMISSION CHARGÉE DE FORMULER LES AVIS TECHNIQUES

Secrétariat : CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - email : secretariat.at@cstb.fr

www.ccfat.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB ; Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site Internet du CSTB (http://www.cstb.fr)

AVANT-PROPOS

Les Avis Techniques et les Documents Techniques d'Application sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction des éléments d'appréciation sur la façon de concevoir et de construire des ouvrages au moyen de produits ou procédés de construction dont la constitution ou l'emploi ne relèvent pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.
Au terme d'une évaluation collective, l'avis technique de la commission se prononce sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés relativement aux exigences réglementaires et d'usage auxquelles l'ouvrage à construire doit normalement satisfaire.

Version du document

Description	Rapporteur	Président
Prolongation de la date de validité de l'Avis Technique 12/14-1696_V1	Gilbert FAU	Yann RIVIERE

Avis du Groupe Spécialisé

Compte tenu du fait que le procédé n'a pas fait l'objet de modification de nature à mettre en cause l'appréciation dont il a fait l'objet, dans l'attente de l'examen de la demande de révision en cours, la validité de cet Avis Technique est prolongée jusqu'au 31 mars 2022.